

LA CONCESSION POUR LE **GUICHET UNIQUE INTEGRAL** DU COMMERCE EXTERIEUR EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Client : La République Démocratique du Congo représentée par le
Ministère de l'Economie et Commerce et le Ministère des Finances

En charge de l'instauration d'un instrument pour simplifier et harmoniser les démarches liées à l'import et à l'export des marchandises en République Démocratique du Congo de manière à faciliter les échanges commerciaux.

Défi Commercial

Les Autorités Congolaises souhaitent améliorer la sécurité et l'efficacité des démarches liées à l'import et à l'export, tout en apportant des solutions innovantes pour sécuriser, automatiser et optimiser les procédures de la communauté du commerce extérieur. A l'issue d'une consultation internationale, la République Démocratique du Congo a retenu l'offre du consortium BUREAU VERITAS BIVAC / SOGET et lui a attribué la concession pour la mise en place et l'exploitation du Guichet Unique Intégral pour le Commerce Extérieur.

L'arrêté ministériel n° 013/CAB/MIN/ECO&COM/2014 a été signé le 12 Août 2014



Solution



Le Guichet Unique Intégral pour le Commerce Extérieur est une plateforme, dématérialisée et interactive à l'usage de la Communauté du Commerce Extérieur et dédiée à la facilitation du commerce. A titre d'exemple, pour chaque chargement, sans avoir à se déplacer, tout importateur peut obtenir ses permis électroniquement. Il est ainsi l'opérateur déclencheur de l'enregistrement de l'entrée des marchandises au Guichet Unique Intégral pour le Commerce Extérieur. Ensuite tout agent maritime soumet le manifeste - électroniquement sur le site web dédié et sécurisé du Guichet Unique. S'enclenchent alors automatiquement et séquentiellement tous les traitements par les diverses autorités et institutions financières ;

leurs décisions sont retransmises aux usagers concernés (importateur, banque, etc.) jusqu'à l'émission du Bordereau de Frais Unique -BFU- qui autorise le paiement des factures des sociétés émettrices en un point unique. Tous les acteurs de la chaîne logistique sont autorisés à consulter la plateforme en s'authentifiant pour accéder aux informations qui les concernent d'une manière sécurisée, notamment :

- Les Autorités
- Les Ministères
- la Direction Générale des Douanes et Accises
- l'Office Congolais de Contrôle
- l'Office de Gestion du Fret et Multimodal
- La Société Commerciale des Transports et des Ports
- la Direction Générale des Impôts
- la Fédération des Entreprises du Congo, FENAPEC et COPEMECO
- les Agents Maritimes
- les Transitaires
- les Transporteurs
- les Banques, etc...



Cette plateforme de haute technologie gère tous les mouvements des marchandises quel que soit le type d'acheminement. Le Guichet Unique Intégral rationalise les différentes procédures, évite les redondances, se connecte à d'autres interfaces métiers telle que SYDONIA. L'objectif majeur est de simplifier et de raccourcir les opérations d'import, d'export, de transit et de transbordement des marchandises de façon drastique.

Le traitement des données en bref

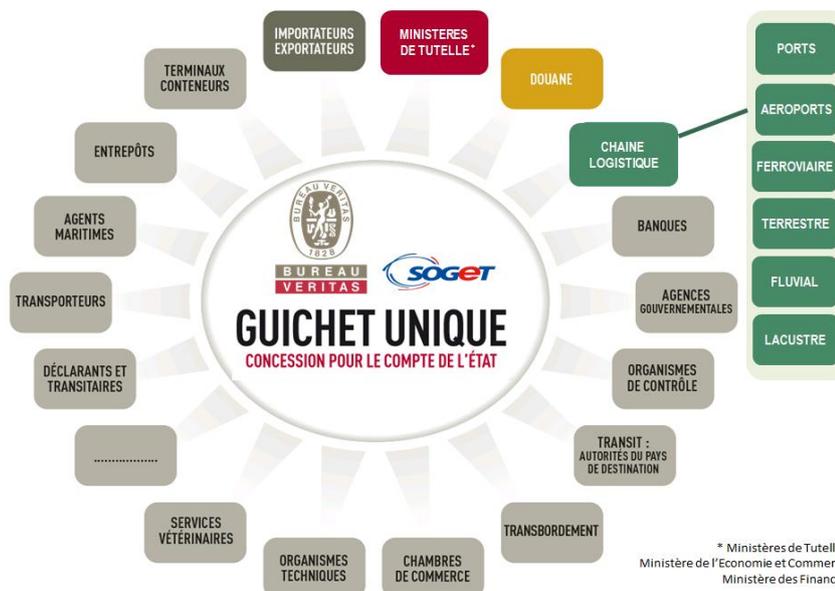
- Données sécurisées et accessibles uniquement par les entités autorisées via une application internet ou par interfaces
- Traitement et transmission des décisions des diverses autorités et des membres de la communauté logistique via le système d'information
- Sécurisation de la chaîne logistique grâce au tracking et au tracing de la marchandise tout en assurant la confidentialité des données.

Bénéfices Clés

Les acteurs concernés par la chaîne logistique et réglementaire bénéficient d'un outil de gestion de leurs opérations de commerce extérieur fonctionnant dans un environnement simplifié et sécurisé tout en facilitant la transparence de toutes les étapes : **Gain de temps, Gain de revenus**

- Gestion électronique des permis
- Simplification des procédures et formalités pour l'entrée, la sortie, le transit et le transbordement des marchandises
- Instauration d'un environnement favorable à la compétitivité des opérateurs économiques nationaux
- Réduction des coûts et délais de réalisation des opérations commerciales et logistiques
- Amélioration de l'efficacité de la chaîne logistique
- Accélération du passage de la marchandise grâce à l'automatisation des procédures
- Amélioration de la transparence dans les relations Entreprises-Administrations

Les Acteurs



La Concession

En sous-traitant à un opérateur privé la mise en œuvre et l'exploitation du Guichet Unique, sous la forme d'une concession, l'État sélectionne dans l'intérêt des opérateurs de la chaîne logistique, un concessionnaire délivrant une solution fiable grâce à des compétences et une expertise reconnues mondialement. La concession est le moyen le plus efficace de se diriger vers une modernisation rapide, tout en diminuant fortement les risques de mise en œuvre et en bénéficiant d'un haut niveau de qualité de service à travers des indicateurs de performance clés et le renforcement des capacités.

La concession permet la création d'une joint-venture entre le concessionnaire et les Autorités de Tutelle sous la forme d'un Partenariat Public Privé. Ce PPP permet de renforcer les liens entre les membres de la communauté du commerce extérieur et de créer des objectifs communs, qui favoriseront l'amélioration et donc la compétitivité des zones logistiques. Le concessionnaire assurera dans ce cadre le financement du Guichet Unique en termes de coûts d'investissement et d'exploitation.

La concession est également garante de la formation des utilisateurs pour une prise en main rapide et efficace de ce nouvel outil. Toutes les catégories métiers participent à un stage dédié et programmé au fur et à mesure du déploiement du Guichet Unique.